

Demandes de documents

articles personnels disparaissent des salles, et que les couvertures par exemple qu'envoient les parents n'arrivent pas à leur destinataire.

Dans l'ensemble, les vieillards se plaignaient que la quantité et la qualité de la nourriture laissent beaucoup à désirer. Une femme a même formulé la plainte suivante: «Lorsqu'il est entré dans cet établissement, mon mari qui mesure six pieds pesait 179 livres. Maintenant, il en pèse moins de 100 et il a des escarres». Puis, elle a ajouté: «Il y a ici d'autres hommes qui supplient qu'on leur donne à manger».

Les vieillards se plaignaient amèrement de l'absence d'un programme d'inspection efficace et, une fois les problèmes découverts, de l'absence de mesures correctives. Parce que les inspecteurs préviennent souvent à l'avance de leur intention de visiter l'établissement, les préposés peuvent effectuer les changements à court terme susceptibles de sauver les apparences. Une personne du troisième âge s'est plainte que les foyers faisaient beaucoup d'argent en rognant sur le personnel, la nourriture et l'entretien, mais qu'ils réussissaient à faire bonne figure devant les inspecteurs, et que les vieillards n'avaient aucun moyen de se défendre.

La critique probablement la plus accablante qui ait été publiée à ce jour au sujet des foyers pour vieillards figure dans l'ouvrage de M. Daniel Baum, qui s'intitule «Warehouses for Death». Je voudrais en lire un passage.

Les gens y sont pour mourir. Quand ils franchissent le seuil du foyer, c'est pour n'en plus ressortir. On les dépouille de leurs biens, leur verse une maigre allocation pour leurs dépenses personnelles, leur promet un minimum de soins, leur impose une routine sévère et leur administre des médicaments conformément aux usages de l'établissement. Au sens strict du mot, ils s'y retrouvent enfermés et placés sur une voie de garage, à attendre la mort. Ils sont tenus à l'écart de la collectivité, et l'on épargne ainsi à cette dernière le spectacle de la vieillesse et de la mort.

Pareilles remarques nous gênent et nous mettent sur la défensive, certainement dans mon cas, mais on ne saurait les ignorer.

Le dossier de l'exploitation des vieillards en est à peu près au même point que le dossier des femmes battues il y a dix ans. Ce problème a été bien moins fouillé que n'importe quel autre aspect du vieillissement, et la plupart des preuves de sévices dont sont victimes les personnes âgées ont été découvertes depuis quelques années grâce à des journalistes curieux et des groupes de citoyens intéressés à la question qui ont fait leur propre enquête.

Certaines recherches systématiques ont été entreprises aux États-Unis, mais nous n'avons toujours pas au Canada de statistiques sur les mauvais traitements infligés à nos vieillards. Le gouvernement de l'Ontario vient de commander une grande enquête sur cette exploitation dans les foyers pour vieillards et les résultats devraient paraître dans un an. D'autres gouvernements provinciaux font procéder à des études semblables. Mais pour tout le reste, nous devons nous contenter d'impressions et de cas isolés qu'on nous rapporte, ainsi que de quelques rares études publiées par des revues étrangères.

Les premières études effectuées aux États-Unis révèlent que le problème de l'exploitation des vieillards est répandu et qu'il revêt de nombreuses formes. La première étude d'envergure, intitulée «Le syndrome des vieillards violentés», faisait état de

diverses formes de violence: physique, psychologique et matérielle, non-respect des droits, abus d'ordre médical et infractions aux règles de l'hygiène, pour illustrer les mauvais traitements que le personnel d'encadrement fait subir aux personnes âgées. La violence psychologique plutôt que physique est la plus répandue; elle se traduit par des injures, des sarcasmes et des menaces. En fait de violence physique, il faut parler de négligence, de coups produisant des contusions et des meurtrissures et non pas des fractures, comme des claques, des rudoiments et des secousses, plutôt que des coups de poing.

Dans une autre étude ayant pour titre: «Les mauvais traitements infligés aux vieillards par leurs gardiens», les auteurs Lau et Kosberg définissent ces mauvais traitements par la violence physique, la négligence ainsi que la violence émotive et psychologique. Dans plus de 75 p. 100 des cas ayant fait l'objet de leur enquête, les vieillards avaient été molestés: on les avait privés de soins, de nourriture, de traitements médicaux et de surveillance. Plus de la moitié des pensionnaires avaient été victimes de violence psychologique et on avait notamment volé ou utilisé à mauvais escient leur argent ou leurs biens.

Il y a certains facteurs évidents qui contribuent au mauvais traitement des personnes âgées, et il convient de souligner à cet égard le manque de personnel qualifié dans les établissements d'accueil. Mais le phénomène est aggravé par deux autres facteurs sociologiques plus subtils, soit le parti pris contre la vieillesse et le handicap.

Le premier est fort répandu dans notre société. Un certain intellectuel le décrivait en ces termes:

Qu'il est beau d'être jeune. Qu'il est triste d'être vieux. La jeunesse est utile, la vieillesse stérile. Les anciens avaient droit autrefois à notre respect; maintenant ils n'ont droit qu'à notre mépris... Le dénigrement des personnes âgées se fait de façon subtile et souvent subliminale, de sorte qu'il est difficile à combattre.

Comme l'opinion publique n'est guère favorable aux handicapés et que nombre de personnes âgées souffrent de quelque handicap, elles sont doublement victimes d'injustice.

Les recherches qui se poursuivent dans ce domaine viendront sans doute confirmer que les conceptions erronées sur lesquelles se fonde le parti pris contre les personnes âgées et les handicapés contribuent également à intensifier les traitements injustes à leur endroit. Le cas échéant, il faudra tenir compte de ces réalités dans nos programmes d'éducation et de formation à l'emploi.

Le 1^{er} décembre 1982, un groupe s'intéressant au sort des Ontariens dans les établissements de soins a publié un rapport sur le mauvais traitement réservé aux personnes âgées en Ontario. Les informations contenues dans ce rapport ont été réunies à la suite d'entretiens avec la direction et le personnel de ces établissements ainsi qu'avec des représentants du ministère, et elles brossent un tableau peu rassurant, car elles font état non seulement de lacunes en ce qui concerne la qualité des soins qui y sont prodigués mais de sérieuses atteintes aux droits des pensionnaires et à leur bien-être.

Cette étude a porté sur une quarantaine de maisons de retraite de l'agglomération torontoise et sur d'autres établissements répartis un peu partout dans la province. Selon une opinion très répandue, il est difficile d'évaluer de façon juste la situation dans bon nombre d'établissements, car les inspections sont généralement prévues à l'avance et le personnel est donc en mesure de maquiller les problèmes.